



COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 9 AVRIL 2015

DATE DE CONVOCATION
3 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le **neuf avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Hubert SAUVAIN**.

Étaient présents : MM. Hubert SAUVAIN (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), Vincent DANCOURT, Luc JOLIET, Patrice ESPINOSA, Mme Françoise JACQUES, M. Gérard TREMOULET, Mme Ghislaine POIVRE, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, MM. Daniel BAUCHET, Daniel BAUDRON (pouvoir de Mme Sandrine COURIER), Mmes Catherine BERTHET, Martine BLIGNY, Nathalie BONNET, Évelyne BREDILLET, M. Jean-Luc BRIOTET, Mme Pascale CHERVET, MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Jean-Marie FERREUX, Bernard GEVREY, Mmes Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS (arrivée à 19h00), MM. Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Alain IMARD, Paul JEANNERET, Bruno JOUFFROY, Mmes Catherine LANTERNE, Élisabeth LAURENCOT, MM. Michel MANGOLD (pouvoir de M. Jean-Paul BONY, départ à 20h30), Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE, Francis PARMENTIER (suppléant de M. Daniel SUTY), Jacky PILLOT, Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET.

Étaient Absents/ excusés : Mme Nathalie ANDREOLETTI, MM. François BIGEARD, Jean-Paul BONY (pouvoir à M. Michel MANGOLD), Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Hubert SAUVAIN), Cyril BULOT, Mmes Francine COTTIN, Sandrine COURIER (pouvoir à M. Daniel BAUDRON), MM. Jacky LAPIERRE, Jacques LAURIOT, Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY (remplacé par M. Francis PARMENTIER, suppléant).

Étaient également présents : MM. Jean-Guy CROUAIL (suppléant de M. Guy MORELLE), André LONGCHAMP (suppléant de Mme Ghislaine POIVRE), Benjamin MODI, Mmes Muriel BOUDIER, Sophie BRENOT et Françoise BOURON.

PRÉAMBULE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1 Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 12 Février 2015

Rapporteur : H. SAUVAIN

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 2 Présentation du rapport d'Inspection du bassin de BOULOUZE

Rapporteur : L. JOLIET

EXTRASCOLAIRE

- 3 Nouvelle organisation territoriale des accueils extrascolaire

Rapporteur : P. ESPINOSA

FINANCES – BUDGET

- 4 Vote des Taux d'imposition

Rapporteur : H. SAUVAIN

- 5 Compte administratif 2014 - Budget principal

Rapporteur : F. JACQUES

- 6 Compte de gestion 2014 - Budget principal

Rapporteur : F. JACQUES

- 7 Compte administratif 2014 - Budget annexe « Funérarium »

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 8 Compte de gestion 2014 - Budget annexe « Funérarium »
Rapporteur : F. JACQUES
- 9 Compte administratif 2014 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »
Rapporteur : F. JACQUES
- 10 Compte de gestion 2014 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »
Rapporteur : F. JACQUES
- 11 Compte administratif 2014 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »
Rapporteur : F. JACQUES
- 12 Compte de gestion 2014 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »
Rapporteur : F. JACQUES
- 13 Affectation des résultats 2014 - Budget principal
Rapporteur F. JACQUES
- 14 Affectation des résultats 2014 - Budget annexe « Funérarium »
Rapporteur : F. JACQUES
- 15 Affectation des résultats 2014 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »
Rapporteur : F. JACQUES
- 16 Budget primitif - Budget principal
Rapporteur : F. JACQUES
- 17 Budget Primitif 2015 - Budget annexe « Funérarium »
Rapporteur : F. JACQUES
- 18 Budget Primitif 2015 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »
Rapporteur : F. JACQUES
- 19 Budget Primitif 2015 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »
Rapporteur : F. JACQUES
- 20 Répartition des charges salariales entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et le SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
Rapporteur : H. SAUVAIN
- 21 Fixation d'un tarif de location de tonnelles
Rapporteur : F. JACQUES

COMMANDE PUBLIQUE

- 22 Groupement de commandes - Photocopieur
Rapporteur : G. POIVRE

PETITE ENFANCE - ACTION SOCIALE

- 23 Clés de répartition des agents
Rapporteur J.-E. ROLLIN

ACTION SOCIALE

- 24 Clés de répartition des bâtiments
Rapporteur J.-E. ROLLIN

- 25 Tarifs

26 Convention de prêt de jeux

RESSOURCES HUMAINES

27 Création de postes – détachement suite à changement de filière

28 Création de poste - Avancement de grade

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

29 Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue

30 Questions diverses

PRÉAMBULE

18h30 – 18h45 : Intervention de Monsieur POULEAU de la société GESTER en charge de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le marché des assurances.

Cette AMO est financée par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Toutefois, le Cabinet est prêt à accompagner les communes qui le souhaiteraient dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes de la Plaine dijonnaise (CCPD).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de Monsieur Hubert SAUVAIN, Monsieur Vincent DANCOURT est élu secrétaire de séance.

Monsieur Benjamin MODI, Directeur Général des Services, fait l'appel.

Monsieur Patrice ESPINOSA demande à ce que le point « Nouvelle organisation territoriale des accueils extrascolaire » soit retiré de l'ordre du jour au motif que l'avis de la Commission « Enfance-Jeunes-Périscolaire-Extrascolaire » n'a pas été sollicité. Le Président précise qu'il avait remarqué ce dysfonctionnement et qu'il lui semble logique de reporter ce dossier à un prochain conseil. La demande est acceptée à l'unanimité.

19h00 : Arrivée de Madame Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 12 Février 2015

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le projet de compte rendu de la séance du 12 Février 2015.

Madame Monique PINGET indique qu'elle n'a pas reçu la convocation ainsi que les documents relatifs au Conseil. Le Président lui rappelle que les convocations et les rapports ont été adressés via la plateforme de

dématérialisation « e-bourgogne ». Conformément à l'article 2 du Règlement Intérieur de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 8 octobre 2014, l'envoi des convocations s'effectue désormais par voie dématérialisée. Il ajoute que les délégués ont la possibilité d'obtenir la version papier sur simple demande auprès des services de la collectivité, deux heures au moins avant le début de la séance du conseil.

Le Conseil Communautaire, par 40 voix pour et 1 abstention (M. Michel MANGOLD), approuve le compte rendu de la séance du 12 février 2015.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2- Présentation du rapport d'Inspection du bassin de BOULOUZE

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Dans le cadre du suivi du bassin de BOULOUZE, le Service de Contrôle des Ouvrages Hydrauliques - SCOH - de la Direction Régionale Environnement Aménagement Logement - DREAL - a réalisé une visite d'inspection le 9 décembre 2014.

Un rapport d'Inspection a été rédigé par la DREAL.

Monsieur Luc JOLIET, Vice-Président en charge de « l'aménagement, du développement économique, la recherche d'entreprises » rappelle :

- La description de l'aménagement,
- Les éléments portés à la connaissance du service de contrôle (DREAL),
- L'examen par la DREAL des rapports transmis par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Au vu de ces éléments, le SCOH n'a pas relevé de non-conformité et a apporté un jugement favorable quant à l'entretien et à la surveillance exercés par l'exploitant (la CCPD). Il a cependant émis quatre remarques, à savoir :

1. Mettre à jour dans les consignes écrites des numéros de téléphone et prise en compte du protocole de remplissage,
2. Nécessité d'être vigilant sur le suivi de l'état de la géomembrane afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage,
3. Réparer dès que le site est praticable de la loupe de glissement de terrain en partie sud-ouest du bassin,
4. Le SCOH demande le positionnement de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise sur le point suivant : en cas de dysfonctionnement de l'asservissement des pompes du poste de relevage ou en cas d'absence de l'agent de la CCPD, un arrêt manuel peut être effectué. Existe-t-il une alarme qui se déclenche au siège de la CCPD ou un téléphone portable d'astreinte ?

Le rapport d'inspection est soumis à la signature du Président et à d'éventuelles observations de la CCPD.

Monsieur Jean MATHÉ indique qu'il réclame, depuis longtemps, un bilan du bassin de BOULOUZE. Il lui est répondu que la réponse à son questionnement va lui être apportée dans le budget.

Le Conseil Communautaire, par 40 voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE le rapport de la DREAL quant au bassin de BOULOUZE et AUTORISE le Président à le signer.

EXTRASCOLAIRE

3- Nouvelle organisation territoriale des accueils extrascolaire

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

FINANCES – BUDGET

4- Vote des Taux d'imposition

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE pour une augmentation des taux de 10 %.

Le Président présente les taux d'imposition pratiqués depuis 2008.

Taxes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TH	1.17 %	1.18 %	1.87 %	3.24 %	3.24 %	3.24 %	3.24 %
TFB	2.15 %	2.17 %	3.43 %	3.43 %	3.43 %	3.43 %	3.43 %
TFNB	4.64 %	4.69 %	7.41 %	7.77 %	7.77 %	7.77 %	7.77 %
TP	1.30 %	1.31 %					
Taux Relais Hors Zone			2.07 %				
CFE				3.57 %	3.57 %	3.57 %	3.57 %
FPZ				17.55 %	17.55 %	19.06 %	18.95 %
TEOM	11.56 %	11.92 %	11.14 %	11.14 %	10.86 %	9.45 %	9.00 %

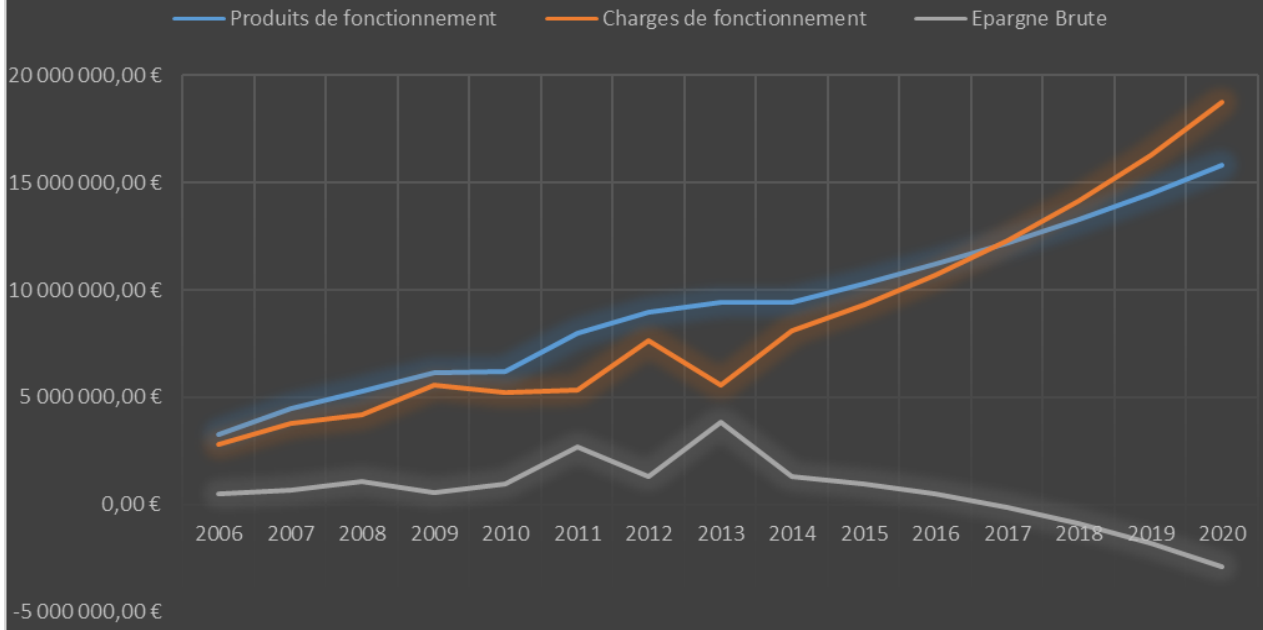
Le Président propose une augmentation des taux d'imposition. Il précise qu'à ce jour, la préparation budgétaire a fait apparaître un déséquilibre entre les dépenses et les recettes malgré une optimisation et une réduction conséquente des dépenses. Il précise qu'il manque, à ce jour, un peu plus de 216 500 €uros pour boucler le Budget Primitif 2015, raison pour laquelle une augmentation minimale de 6 % du taux d'imposition s'avère obligatoire afin de couvrir les dépenses de fonctionnement.

Toutefois, pour permettre de réaliser les investissements actés par le Conseil Communautaire (Multi-accueil, ZAE « Les Cent Journaux », instruction du droit des sols, ...), il est impératif d'augmenter les taux d'imposition de 13 %.

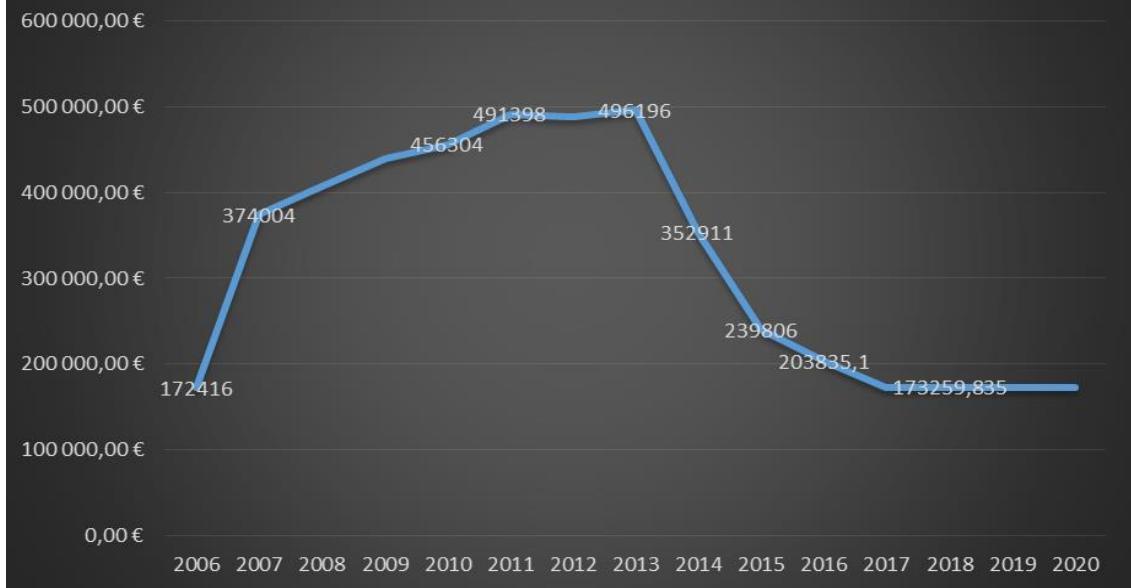
Toutefois, malgré ce contexte budgétaire contraint, les dépenses de fonctionnement du Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise ont été revues à la baisse, ainsi l'appel à cotisation auprès de la communauté de communes est également revu à la baisse, le Président propose donc une baisse conséquente de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM.

Néanmoins, afin d'assurer la pérennité des budgets à venir, le Président souhaiterait le Conseil Communautaire acte, à chaque nouvel exercice budgétaire et a minima, une augmentation systématique des taux (de + 0.9 % par an), afin d'anticiper, ne serait-ce que l'inflation.

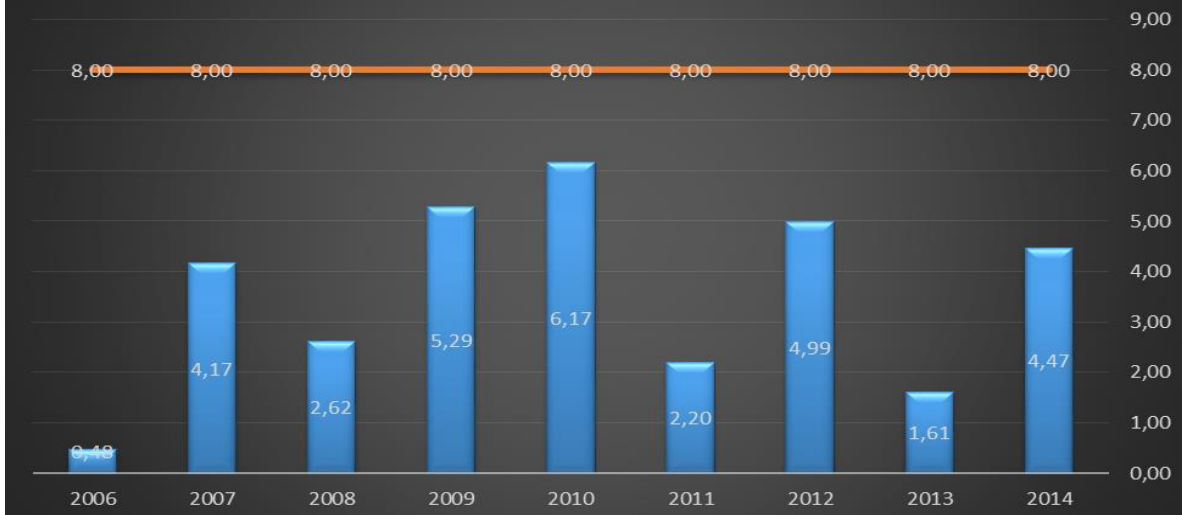
Evolution Recettes/Dépenses de fonctionnement + Epargne Brute



DGF



Capacité de désendettement (barrière 8 ans)



Un large débat s'instaure :

- Monsieur Pascal MARTEAU indique que les indemnités des élus ont augmenté de 20 000 €uros.
- Madame Françoise JACQUES fait savoir que les dotations de l'État baissent et qu'il en sera de même pour les années à venir, cela est à intégrer dans le budget.
- Monsieur Michel MANGOLD propose de baisser les investissements, Madame Françoise JACQUES n'y est pas favorable.
- Monsieur Patrice ESPINOSA indique qu'au-delà de cet exercice, il est nécessaire de dire qu'il faudra augmenter les taux tous les ans. Le fonctionnement en matière extrascolaire et périscolaire est à revoir, certains services sont en déséquilibre. Il propose de faire payer les usagers en revoyant les tarifs et les services. Il appelle à une prise de conscience de la situation par les élus.
- Monsieur Francis PARMENTIER demande à ce que les taux soient votés après le budget. Le Président n'y est pas favorable.
- Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN rappelle que l'évaluation des charges pour le transfert des nouvelles compétences au 1er septembre 2014 n'a pas été correctement réalisée.
- Monsieur Daniel CHETTA propose une piste : les communes qui bénéficient sur leur territoire d'activités périscolaires et/ou extrascolaires pourraient prendre à leurs charges les frais de fonctionnement des locaux.
- Monsieur Pascal MARTEAU demande à ce que les taux d'imposition soient communiqués par les pour les exercices 2014 et 2015. Ils seront joints en annexe du présent compte rendu.
- Le Président propose les taux d'imposition suivants :
 - TH : **3.66 %**
 - TFB : **3.88 %**
 - TFNCE : **8.78 %**
 - CFE : **4.03 %**
 - CFEZ : **18.97 %**
 - TEOM : **8.13 %**

Le Conseil Communautaire, par :

25 voix pour,

9 abstentions M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY, Daniel CHETTA, Mme Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS, MM. Jean-Claude GUIBLAIN, Michel MANGOLD, Pascal MARTEAU, Jacky PILLOT,

7 contre M. Patrice ESPINOSA, Mme Evelyne BRÉDILLET, M. Vincent CROUZIER, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Alain IMARD, Paul JEANNERET, Jean MATHÉ,

VOTE les taux d'imposition tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Monsieur Hubert SAUVAIN, Président, se retire pour l'examen des comptes administratifs 2014 et des comptes de gestion 2014.

5- Compte administratif 2014 - Budget principal

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, présente l'exécution du budget 2014 qui a permis de constater :

• Un déficit de fonctionnement 2014	- 2 545 471.05 €
• Un excédent de fonctionnement antérieur	3 724 623.46 €
• <u>D'où un excédent global de fonctionnement</u>	1 179 152.41 €
• Un excédent d'investissement 2014	1 385 819.37 €
• Un excédent d'investissement antérieur	993 857.16 €
• <u>D'où un excédent global d'investissement</u>	2 379 676.53 €

Le Conseil Communautaire, par 37 voix pour, 1 abstention (Mme Céline GOMES DA SILVA), 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE le compte administratif 2014 du Budget Principal tel qu'il est présenté ci-dessus.

6- Compte de gestion 2014 - Budget principal

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, informe que le compte de gestion, dressé par Monsieur l'Administrateur des finances locales, fait apparaître pour l'exercice 2014, des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif du budget principal.

Le Conseil Communautaire, par voix 38 pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE le compte de gestion 2014 du Budget principal.

7- Compte administratif 2014 - Budget annexe « Funérarium »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, présente l'exécution du budget 2014- budget annexe « funérarium » qui a permis de constater :

• Un excédent de fonctionnement 2014	9 632.77 €
• Un excédent de fonctionnement antérieur	20 997.54 €
• <u>D'où un excédent global de fonctionnement</u>	30 630.31 €
• Un déficit d'investissement 2014	- 407.63 €
• Un déficit d'investissement antérieur	- 3 915.56 €
• <u>D'où un déficit global d'investissement</u>	- 4 323.19 €

Soit un excédent global de clôture de 26 307.12 €

Le Conseil Communautaire, par 38 par voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE le compte administratif 2014 du budget annexe « Funérarium ».

8- Compte de gestion 2014 - Budget annexe « Funérarium »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, informe que le compte de gestion 2014 pour le budget annexe « Funérarium », dressé par Monsieur l'Administrateur des finances locales, fait apparaître pour l'exercice 2014, des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE le compte de gestion 2014 du budget annexe « Funérarium ».

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

9- Compte administratif 2014 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, présente l'exécution du budget 2014 du budget annexe « ZAE de BOULOUZE » qui a permis de constater :

• Un excédent de fonctionnement 2014	844 390.23 €
• Un déficit de fonctionnement antérieur	- 708 944.61 €
• <u>D'où un excédent global de fonctionnement</u>	135 445.62 €
• Investissement	0 €

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE le compte administratif 2014 du budget annexe « ZAE de BOULOUZE ».

10- Compte de gestion 2014 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, informe que le compte de gestion du budget annexe « ZAE de BOULOUZE », dressé par Monsieur l'Administrateur des finances locales, fait apparaître pour l'exercice 2014, des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE le compte de gestion 2014 du budget annexe « ZAE de BOULOUZE ».

11- Compte administratif 2014 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, présente l'exécution du budget 2014 du budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » qui a permis de constater :

• Fonctionnement	
Dépenses	94 827.60 €
Recettes	94 827.60 €

	0
• Investissement	
Dépenses	94 827.60 €
Recettes	94 827.60 €

	0

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE le compte administratif du budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX ».

12- Compte de gestion 2014 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, informe que le compte de gestion du budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX », dressé par Monsieur l'Administrateur des finances locales, fait apparaître pour l'exercice 2014, des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif.

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE le compte de gestion 2014 du budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX ».

Le Président rejoint l'assemblée.

13- Affectation des résultats 2014 - Budget principal

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, propose de reporter sur le budget 2015 :

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement 1 179 152.41 €
- L'excédent d'investissement à l'article 001 en recettes d'investissement 2 379 676.53 €

Le Conseil Communautaire, par 40 voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ) APPROUVE l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

14- Affectation des résultats 2014 - Budget annexe « Funérarium »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, propose de reporter sur le budget 2015 :

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recette de fonctionnement 26 307.12 €
- L'excédent de fonctionnement à l'article 1068 en recette d'investissement 4 323.19 €
- Le déficit d'investissement à l'article 001 en dépenses d'investissement 4 323.19 €

Le Conseil Communautaire, par 40 voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

15- Affectation des résultats 2014 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, propose de reporter sur le budget 2015 :

- L'excédent de fonctionnement à l'article 002 en recettes de fonctionnement 135 445.62 €

Le Conseil Communautaire, par 40 voix pour et 1 contre (Monsieur Jean MATHÉ), APPROUVE l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

16- Budget Primitif 2015 - Budget principal

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, propose pour le Budget Primitif 2015 du budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, les inscriptions budgétaires suivantes (maquette budgétaire fournie en annexe) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- 7 248 814.38 € en dépenses
- 7 336 902.41 € en recettes

En section d'investissement :

- 1 279 200.00 € en dépenses
- 3 041 510.53 € en recettes

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2015 lors de la séance du 12 février 2015, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

En conséquence, le Conseil Communautaire, par :

25 voix pour,

9 abstentions M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY, Daniel CHETTA, Mme Patricia GRAPPE-ZAPHIROPOULOS, MM. Jean-Claude GUIBLAIN, Michel MANGOLD, Pascal MARTEAU, Jacky PILLOT,

7 contre (M. Patrice ESPINOSA, Mme Evelyne BREDILLET, MM. Vincent CROUZIER, Mme Céline GOMES DA SILVA, MM. Alain IMARD, Paul JEANNERET, Jean MATHÉ,

VOTE les dépenses et les recettes du budget principal tels que présentées ci-dessus.

17- Budget Primitif 2015 - Budget annexe « Funérarium »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

20h30 : Départ de Monsieur Michel MANGOLD

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, propose pour le Budget Primitif 2015 du budget annexe « Funérarium », les inscriptions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- 54 500.00 € en dépenses
- 57 307.12 € en recettes

En section d'investissement :

- 17 523.19 € en dépenses
- 17 523.19 € en recettes

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2015 lors de la séance du 12 février 2015, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

En conséquence, le Conseil Communautaire, par :

35 voix pour,

4 contre (Mmes Evelyne BREDILLET, Céline GOMES DA SILVA, MM. Alain IMARD et Jean MATHÉ),

VOTE les dépenses et les recettes du budget primitif du budget annexe « Funérarium » tels que présentées ci-dessus.

18- Budget Primitif 2015 - Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Rapporteur : F. JACQUES

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, propose pour le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZAE de BOULOUZE », les inscriptions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- 406 462.00 € en dépenses
- 406 462.00 € en recettes

En section d'investissement :

- 179 952.00 € en dépenses
- 179 952.00 € en recettes

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2015 lors de la séance du 12 février 2015, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

En conséquence, le Conseil Communautaire, par :

35 voix pour,
4 contre (Mmes Evelyne BREDILLET, Céline GOMES DA SILVA, MM. Alain IMARD et Jean MATHÉ),

VOTE les dépenses et les recettes du budget primitif du budget annexe « ZAE de BOULOUZE » tels que présentées ci-dessus.

19- Budget Primitif 2015 - Budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX »

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, propose pour le Budget Primitif 2015 du budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX », les inscriptions budgétaires suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

- 1 398 382.00 € en dépenses
- 1 398 382.00 € en recettes

En section d'investissement :

- 1 398 382.00 € en dépenses
- 1 398 382.00 € en recettes

Madame Françoise JACQUES, Vice-Présidente en charge des Finances, rappelle que le Conseil Communautaire a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire pour 2015 lors de la séance du 12 février 2015, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

En conséquence, le Conseil Communautaire, par :

35 voix pour,

4 contre (Mmes Evelyne BREDILLET, Céline GOMES DA SILVA, MM. Alain IMARD et Jean MATHÉ),

VOTE les dépenses et les recettes du budget primitif du budget annexe « ZAE LES CENT JOURNAUX » tels que présentées ci-dessus.

20- Répartition des charges salariales entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Plaine Dijonnaise

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Afin d'actualiser la délibération en date du 16 octobre 2008, le Président propose la répartition suivante des charges salariales entre la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et le Syndicat Mixte de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise à compter du 1^{er} avril 2015 et selon la péréquation suivante :

- Agent en charge des ressources humaines, répartition 80% CCPD et 20% SMICTOM de la Plaine Dijonnaise,
- Agent en charge de l'entretien des locaux : au prorata du nombre d'heures effectuées.

Le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 1 contre (M. Jean MATHÉ), APPROUVE la répartition des charges salariales tels que présentée ci-dessus.

21- Fixation d'un tarif de location de tonnelles

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise est amenée à mettre à disposition de ses communes membres, du matériel comme par exemple ses tonnelles.

Il convient donc de fixer un tarif de prêt et un règlement d'utilisation qui sera élaboré ultérieurement.

Néanmoins, la Commune de GENLIS organise le 19 avril prochain une manifestation et sollicite le Président quant à l'utilisation de 2 ou 3 tonnelles. Il est donc impératif de fixer dans un premier temps, un tarif de location pour ses tonnelles.

Le premier tarif proposé est :

- Tonnelle à la demi-journée : gratuit pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, il n'est pas prévu de prêt autre qu'aux communes membres.

Le Conseil Communauté, à l'unanimité, ACCEPTE la mise à disposition gratuite des tonnelles pour les communes membres de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

COMMANDE PUBLIQUE

22- Groupement de commandes – Photocopieur

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Madame Ghislaine POIVRE, Vice-Présidente en charge des marchés, expose qu'une consultation va être lancée pour changer les photocopieurs de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Le contrat en cours arrive à échéance au 31 mai 2015, pour le dernier trimestre à échoir.

Si certaines communes sont intéressées, le Président propose de créer un groupement de commande. Toutefois, une réponse rapide leur est demandée dans la mesure où la consultation sera lancée très prochainement.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise serait le coordonnateur de ce groupement. Dans cette hypothèse, elle sera en charge de l'organisation de l'ensemble des opérations et de la sélection du fournisseur. Elle signera et notifiera l'accord-cadre au nom de tous les membres du groupement, Elle sera responsable de la bonne exécution du marché, au nom de l'ensemble des entités constituées en groupement.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement serait celle de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Les communes intéressées devront délibérer afin d'adhérer au groupement de commande. Un projet de délibération type leur sera adressé.

Une fois que toutes les communes auront délibéré, une convention sera rédigée afin de préciser les membres du groupement et les modalités de fonctionnement de celui-ci. Le conseil communautaire approuvera préalablement celle-ci.

Cette procédure pourra être renouvelée, pour les communes qui le souhaitent, dans les années à venir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la création de groupement de commandes pour l'acquisition de photocopieurs.

PETITE ENFANCE - ACTION SOCIALE

23- Clés de répartition des agents

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-Président en charge de la Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l'Action Sociale, indique qu'un certain nombre d'agents travaillant pour la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise ont des attributions diverses dans plusieurs services.

Afin d'obtenir une comptabilité analytique précise et évaluer le plus justement possible le coût des services, il convient de définir et de valider les clés de répartition des agents (Relais Petite Enfance - Centre Social « Espace Coluche »).

Relais Petite Enfance

Fonction	Nb d'heures annualisées	Missions	RPE Nord	RPE Sud
Directrice Centre Social		Coordination Petite Enfance		
Coordinatrice petite enfance	1607	Coordination Petite Enfance		
secrétaire		Secrétariat RPE (inclus C. Social)		
Animatrice de relais	1607	Animation RPE Sud		100%
Animatrice de relais	1607	Animation RPE Nord	100%	
logisticien	140	logistique	6%	3%
Agent technique	32	Maintenance	1%	1%
Agent d'entretien	707	Entretien RPE	17%	27%
Animateur éveil musical	78 (agent à 90%)	Animation musicale	2%	2%
Animateur ludothèque	80	Animation « ludomobile »	2%	3%

NOM	Nb d'heures annualisées	Missions	Pilotage	Logistique	Activité
Directrice Centre Social	1607	Directrice	100%		
Directrice adjointe Centre Social	1607	Adjointe	100%		
Agent d'accueil - secrétaire	1607	Agent d'accueil - Secrétariat	100%		
Comptable	160	Comptabilité	10%		
Agent d'entretien	337	Entretien		21%	
Agent d'entretien	337	Entretien		21%	
Agent technique	32	Entretien		2%	
Technicien informatique	48	Maintenance informatique		3%	
Animatrice famille	1607	Conseillère ESF			100%
Animateur	112	« Bougeothèque »			7%
Animateur	16	Animation musicale			1%
Animateur	87	Eveil musical			6%
Animateur	96	Ludothèque			6%
Animateur	16	Animation sportive			1%
Animateur	32	Animation sportive			2%
Animateur	16	Animation créative			1%

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉFINIT et VALIDE les clés de répartition des agents dans les conditions indiquées ci-dessus.

ACTION SOCIALE

24- Clés de répartition des bâtiments

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-Président en charge de la Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l'Action Sociale, expose que certains bâtiments et équipements sont mutualisés pour plusieurs services de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise afin de limiter les dépenses.

Pour obtenir une comptabilité analytique précise et évaluer le plus justement possible le coût des services, il convient de définir et de valider les clés de répartition de ces équipements.

	Secteur Enfance-Jeunesse	Secteur Action Sociale	Commentaires
Eau	50%	50% (25% en activité et 25% en logistique)	50% des frais générés au Centre Social - compteur individuel
Electricité	50%	50% (25% en activité et 25% en logistique)	50% des frais générés au Centre Social - compteur individuel
Chauffage	50%	50% (25% en activité et 25% en logistique)	50% des frais générés au Centre Social - compteur individuel
Location des minibus		2-3 fois par mois soit 1 mensualité	

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉFINIT et VALIDE les clés de répartition des bâtiments dans les conditions indiquées ci-dessus.

25- Tarifs

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-Président en charge de la Petite Enfance, de la Famille, des Séniors et de l'Action Sociale, indique que le Centre Social organise des sorties.

Le principe du prix coûtant est proposé pour les sorties. Pour certaines d'entre elles, elles sont proposées à prix réduit pour les bénéficiaires des minima sociaux afin de favoriser l'accès aux sorties et la mixité sociale.

Les sorties sont programmées sous réserve de disponibilité des bus, des prestataires et du budget. Toutes les sorties ne seront peut-être pas organisées.

D'autres sorties seront proposées aux usagers. Les tarifs ont été votés lors du Conseil Communautaire du 8 Octobre 2014 :

- Samedi 25 avril 2015 : Sortie à la Citadelle de BESANCON
5 € : enfant de moins de 7 ans + adultes et jeunes bénéficiaires des minima sociaux
10 € : enfant 8-17 ans
15 € : adultes non bénéficiaires des minima sociaux
- Mercredi 29 avril 2015 : Sortie aux Cascades du Hérisson
5 € : bénéficiaires des minima sociaux
14 € : non bénéficiaires des minima sociaux
- Samedi 6 juin 2015 ou le 27 juin 2015 : Sortie à NIGLOLAND
15 € : bénéficiaires des minima sociaux, enfants de moins de 1 m
35 € : non bénéficiaires des minima sociaux
- Juillet 2015 : Chalon dans la Rue - CHALON-SUR-SÂONE
5 € : bénéficiaires des minima sociaux
10 € : non bénéficiaires des minima sociaux
- Juillet ou Août 2015 : Sortie au Parc aux Oiseaux à VILLARS-LES-DOBES
10 € : bénéficiaires des minima sociaux
25 € : non bénéficiaires des minima sociaux
- Juillet ou Août 2015 : Labyrinthe de FOUCHERANS
5 € : tarif unique
- Juillet ou Août 2015: Château de GUÉDELON
15 € : enfant
25 € : adulte
- Juillet ou Août 2015 : Visite d'une saline et des thermes de SALINS-LES-BAINS
Visite de la Saline : 12 €
Visite de la Saline + les thermes de Salins les Bains : 20 €
- Août ou Octobre 2015: Visite de LANGRES
15 € : tarif unique

Il convient donc de se prononcer sur les tarifs proposés et d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout acte à intervenir.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ACCEPTE les tarifs des sorties du Centre Social tels que proposés ci-dessus,
- AUTORISE le Président à signer la convention et tout acte à intervenir.

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

26- Convention de prêt de jeux

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN, Vice-Président en charge de la Petite Enfance,- la Famille, les Séniors et l'Action Sociale expose que la Ludothèque du Centre Social peut être sollicitée par des particuliers. Ces derniers accèdent au prêt de jeux grâce à leur carte d'adhérent au Centre Social « Espace Coluche ».

Des communes, des associations sollicitent le Centre Social pour des prêts de jeux dans le cadre de l'organisation de manifestations locales.

Or, il n'existe pas de carte d'adhésion collective.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de prêt de jeux aux communes et associations du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- VALIDE le principe de gratuité de cette mise à disposition,
- AUTORISE le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir.

RESSOURCES HUMAINES

27- Création de postes – détachement suite à changement de filière

Avis du Bureau Communautaire Élargi : FAVORABLE

Le Président expose que la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Côte d'Or a émis un avis favorable à la demande de détachement suite au changement de filière de quatre agents de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise. Aussi, il propose la création des postes suivants, à compter du 1^{er} avril 2015 :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à hauteur de 35h hebdomadaires, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 21h99 hebdomadaires, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 34h hebdomadaires, Indices Bruts : 340-400, Indices Majorés : 321-363
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à hauteur de 35h hebdomadaires, Indices Bruts : 342-432, Indices Majorés : 323-382

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE de créer les postes tels qu'ils sont définis ci-dessus et ce, à compter du 1^{er} Avril 2015.

28- Création de poste - Avancement de grade

Dans le cadre d'un avancement de grade et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Côte d'Or, le Président souhaite proposer au grade supérieur un agent de la collectivité.

De ce fait, le Président propose la création du poste suivant, à compter du 1^{er} avril 2015 :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à hauteur de 35h hebdomadaires, Indices Bruts : 364-543, Indices Majorés : 338-462

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE de créer le poste tel qu'il est défini ci-dessus et ce, à compter du 1^{er} Avril 2015.

INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

29- Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par le Conseil Communautaire

Point 2015-2-1 : Remboursement de Gras Savoye

Dans sa délibération n° 1 du 11 septembre 2014, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs missions au Président dont celle de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

Le Président informe que Gras Savoye a procédé au remboursement d'arrêts maladie d'agents pour la somme de 3 288.87 €.

Point 2015-2-2 : Remboursement par l'entreprise Orange

Le Président informe que l'entreprise Orange a procédé au remboursement d'un solde créditeur pour la somme de 595.28 €.

Point 2015-2- 3 : Changements de locaux

Le Président informe que l'ancien logement de fonction sur le site du Centre Social de l'Espace Coluche pourrait être agencé pour accueillir le point relais de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF) du bassin dijonnais. Les locaux occupés actuellement pourraient être repris par le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise.

Point 2015-2- 4 : Instruction du droit des sols

Le Président informe qu'il a participé le 7 avril 2015 à une réunion à la Préfecture de DIJON dans le cadre de l'instruction du droit des sols.

Il indique que le projet de mutualisation avec le Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux (PETR) Saône Vingeanne est abandonné. La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise fera donc, seule, l'instruction du droit des sols à partir du 1^{er} Juillet 2015.

Point 2015-2- 5 : Bus Grand Tourisme

Le Président indique que le bus Grand Tourisme arrive le 16 avril 2015.

30- Questions diverses

Monsieur Francis PARMENTIER souhaite avoir des renseignements sur le Pôle d'Équilibre des Territoires Ruraux (PETR).

Plusieurs élus communautaires avaient, à plusieurs reprises, sollicité le Président afin d'obtenir le coût global du bassin de rétention d'eau de BOULOUZE. Le Président présente les chiffres correspondant aux dépenses réalisées et mandatées au 31 décembre 2014.

Analyse rétrospective financière depuis la construction du bassin de BOULOUZE	Total
RÉALISÉ BUDGET PRINCIPAL BASSIN de BOULOUZE	
DÉPENSES - FONCTIONNEMENT	
60612 : Électricité poste de relèvement	6 616.81 €
60632 : Petits équipements	599.50 €
611 : Contrats prestations	3 284.22 €
61521 : Agencements de terrains	26 641.97 €
61523 : Voies et réseaux	4 305.90 €
6156 : Maintenance	3 848.20 €
616 : Prime d'assurance	719.65 €
617 : Étude mission interprétation bassin	28 767.48 €
6226 : Honoraires	28 919.28 €
6228 : Rémunérations intermédiaires	9 217.03 €
6231 : Annonces	4 327.99 €
6288 : Autres services extérieurs	44 250.95 €
6711 : Intérêts moratoires	1 824.83 €
Total dépenses fonctionnement	163 323.81 €
RECETTES - FONCTIONNEMENT	
7478 : Participation bassin	0.00 €
Total recettes fonctionnement	0.00 €
Résultat global fonctionnement	- 163 323.81 €
DÉPENSES - INVESTISSEMENT	
2031 : Frais d'études	28 524.60 €
2128 : Autres agencements et aménagements	135 354.89 €
2138 : Autres constructions bassin	1 592 731.71 €
2158 : Autres installation matériel et outillage techniques	25 420.04 €
2315 : Installation matériel et outillage techniques	0.00 €
Total dépenses investissement	1 782 031.24 €
RECETTES - INVESTISSEMENT	
1322 : Conseil Régional	0.00 €
2031 : Études transférées en 2138	22 185.80 €
Total recettes investissement	22 185.80 €
Résultat global investissement	- 1 759 845.44 €
Résultat global bassin de BOULOUZE	- 1 923 169.25 €

La séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,

Original signé

Vincent DANCOURT

Vice-président en charge de la Communication, des Statuts et du Développement Média
Maire de GENLIS

Le Président de séance,

Original signé

Hubert SAUVAIN

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE

ANNEXE : Tableau des taux d'imposition par communes - Exercices 2014 et 2015

COMMUNE	2014				2015			
	TH	TFPB	TFPNB	CFE	TH	TFPB	TFPNB	CFE
AISEREY	16,14%	14,24%	42,92%	14,16%	16,38%	14,45%	43,56%	14,37%
BEIRE-LE-FORT	17,91%	26,08%	44,09%	15,73%	17,91%	26,08%	44,09%	15,73%
BESSEY-LES-CÎTEAUX	12,98%	11,52%	43,79%	21,11%	13,63%	12,10%	45,99%	22,17%
CESSEY-SUR-TILLE	12,15%	8,68%	26,80%	16,93%	12,15%	8,68%	26,80%	16,93%
CHAMBEIRE	13,01%	9,90%	22,13%	20,23%	13,01%	9,90%	22,13%	20,23%
COLLONGES-LES-PREMIÈRES	14,12%	12,31%	51,15%	14,32%	14,12%	12,31%	51,15%	14,32%
ÉCHIGEY	14,25%	13,18%	39,42	17,38%	14,25%	13,18%	39,42%	17,38%
FAUVERNEY	11,50%	8,66%	24,00%	15,87%	11,50%	8,66%	24,00%	15,87%
GENLIS	15,12%	15,18%	31,37%	17,02%	14,98%	15,04%	31,09%	16,87%
IZEURE	13,89%	12,17%	32,50%	13,85%	14,03%	12,29%	32,83%	13,99%
IZIER	16,74%	15,19%	42,45%	18,03%	16,74%	15,19%	42,45%	18,03%
LABERGEMENT-FOIGNEY	13,87%	7,64%	17,38%	19,42%	14,42%	7,95%	18,07%	20,20%
LONGCHAMP	14,01%	9,66%	36,29%	16,28%	14,01%	9,66%	36,29%	16,28%
LONGEAULT	13,49%	13,25%	71,77%	19,43%	13,67%	13,43%	71,77%	19,68%
LONGECOURT-EN-PLAINE	16,55%	17,20%	29,74%	16,52%	16,55%	17,20%	29,74%	16,52%
MARLIENS	14,40%	11,87%	25,97%	21,75%	14,47%	11,93%	26,10%	21,86%
PLUVAULT	13,89%	12,96%	32,21%	25,85%	13,89%	12,96%	32,21%	25,85%
PLUVET	13,25%	11,50%	25,01%	16,52%	13,25%	11,50%	25,01%	16,52%
PREMIÈRES	12,31%	11,30%	29,63%	16,27%	12,31%	11,30%	29,63%	16,27%
ROUVRES-EN-PLAINE	13,49%	9,98%	31,50%	18,49%	14,03%	10,38%	32,76%	19,23
TART L'ABBAYE	13,32%	14,42%	39,90%	21,43%	13,52%	14,64%	40,50%	21,75%
TART-LE-BAS	11,56%	8,08%	21,17%	13,85%	11,56%	8,08%	21,17%	13,85%
TART-LE-HAUT	17,48%	18,59%	35,97%	18,71%	17,48%	18,59%	35,97%	18,71%
THOREY-EN-PLAINE	15,01%	14,24%	40,86%	19,78%	15,16%	14,38%	41,27%	19,98%
VARANGES	13,01%	11,40%	19,87%	16,33%	13,01%	11,40%	19,87%	16,33%

TH : Taxe d'Habitation

TFPB : Taxe Foncière sur Propriété Bâtie

TFPNB : Taxe Foncière sur Propriété Non Bâtie

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises